

[Votre nom ou raison sociale] EI

[Adresse du siège]

Tél. [06 00 00 00 00] · [email@example.fr]

SIRET [000 000 000 00000] · Immatriculé au RNE (répertoire des métiers de [département])

N° TVA intracommunautaire [FR00 000 000 000]

FACTURE

N° FAC-2026-[031]

Date d'émission : [date]

Échéance : [date] (30 jours)

Selon devis DEV-2026-[014]

CLIENT

Mme Dubois

[Adresse du client]

SIREN du client : [si client professionnel]

TRAVAUX

Nature de l'opération : livraison de biens et prestation de services (opération mixte)

Réalisés du [date] au [date]

Adresse du chantier : identique à l'adresse du client

DÉSIGNATION	QTÉ	UNITÉ	P.U. HT	TOTAL HT
Protection des sols et du mobilier, dépose et repose des accessoires	1	forfait	150,00 €	150,00 €
Préparation des murs : rebouchage, enduit de lissage partiel, ponçage, sous-couche	62	m²	11,00 €	682,00 €
Peinture murs acrylique mat, 2 couches, teinte au choix (fourniture incluse)	62	m²	14,00 €	868,00 €
Peinture plafonds acrylique mat, 2 couches (fourniture incluse)	28	m²	16,00 €	448,00 €
Boiseries : plinthes et 3 portes, ponçage et laque satinée 2 couches	1	forfait	380,00 €	380,00 €

Total HT 2 528,00 €

TVA 10 % 252,80 €

Total TTC 2 780,80 €

Acompte versé (facture FAC-2026-[025]) – 834,24 €

Net à payer 1 946,56 €

Paiement : net à payer au plus tard le [date d'échéance], par virement (IBAN [FR76 0000 0000 0000]) ou chèque. Pas d'escompte pour paiement anticipé.

Retard de paiement : pénalités au taux de 3 fois le taux d'intérêt légal, exigibles dès le lendemain de l'échéance ; indemnité forfaitaire de recouvrement de 40 € (clients professionnels, art. L441-10 et D441-5 du Code de commerce).

TVA réduite : le client certifie que les travaux portent sur un local à usage d'habitation achevé depuis plus de deux ans, qu'ils n'aboutissent pas à la production d'un immeuble neuf et n'augmentent pas sa surface de plus de 10 % (mention certifiée sur le devis signé).

Assurance responsabilité civile professionnelle : [Nom de l'assureur], contrat n° [0000], couverture : France métropolitaine.

Médiateur de la consommation : en cas de litige non résolu, le client particulier peut saisir gratuitement [nom et site du médiateur].

Rappel : cette facture ne peut être ni modifiée ni supprimée ; toute correction se fait par un avoir qui en reprend le numéro.